

Séance du 17 décembre 2025 à 20 heures 00 minutes
salle du conseil municipal

Présents :

M. CHAUVIERES Morgan, Mme CLAU Nadine, Mme DABAN Marie-Françoise, M. FOSSEZ Eric, Mme KRIMM Delphine, M. MARIOT Alexandre, M. MIETTE Pierre, Mme MOREL Michelle, M. PREVEDELLO Xavier

Procuration(s) :

Mme CANE Nathalie donne pouvoir à Mme CLAU Nadine, Mme FALGA Karine donne pouvoir à Mme MOREL Michelle, M. PEYRUSSE Jean-Luc donne pouvoir à M. MIETTE Pierre

Absent(s) :

M. GROSSET Ludovic, Mme GUESDON Nicole

Excusé(s) :

Mme CANE Nathalie, Mme FALGA Karine, M. PEYRUSSE Jean-Luc

Secrétaire de séance : Mme DABAN Marie-Françoise

Président de séance : M. PREVEDELLO Xavier

1 - Approbation Procès-Verbal séance du 10 novembre 2025

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Compte-rendu des décisions du maire

Décision n°DM11_2025 : remboursement franchise GROUPAMA de 250 euros

3 - Budget 2025 - Décision modificative n°1 – DE2025 67

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2025 :

INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>			
<i>Article(Chap)</i>	<i>- Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap)</i>	<i>- Opération</i>	<i>Montant</i>
203 (20) : Frais d'études, rech. & dév. & frais d'insertion		12 320,00			
2131 (21) : Bâtiments publics		-12 320,00			
Total dépenses :	0,00		Total recettes :	0,00	

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>			
<i>Article(Chap)</i>	<i>- Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap)</i>	<i>- Opération</i>	<i>Montant</i>
6068 (011) : Autres matières et fournitures		-17 500,00			
6413 (012) : Personnel non titulaire		17 500,00			
Total dépenses :	0,00		Total recettes :	0,00	

Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00
-----------------------	-------------	-----------------------	-------------

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Crédit d'emploi permanent temps non complet – DE2025 68

LE MAIRE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'en raison des besoins de la collectivité il conviendrait de créer un emploi permanent à temps non complet d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** annexé au budget 2026 à compter du 1^{er} février 2026.

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
1	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	Animation des activités du centre de loisirs	20 heures

Conformément à l'article L 313-1 du CGFP, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à recourir un agent contractuel pour faire face, le cas échéant, à la vacance de l'emploi pour une durée de 1 an maximum renouvelable une fois.

La rémunération de l'emploi sera calculée sur la base de l'indice brut 368.

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité :

Autorisent le Maire, à créer un emploi d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} février 2026 et le cas échéant à recourir à un agent contractuel dans les conditions précitées ;

Chargent le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent contractuel conformément à l'article L 332-14 du CGFP ;

Disent que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Syndicat d'énergie du 82 - travaux sécurisation P24 et P2031

Proposition de travaux acceptée.

6 - Questions diverses

Présentation des Vœux du maire fixée au dimanche 11 janvier à la salle polyvalente

Un sondage pour fixer une date afin de partager la galette entre les élus et les agents doit être proposé.

Le prochain conseil municipal se tiendra le lundi 12 janvier 2026 et il prévoira la validation du projet de crèche, du projet de végétalisation de la cour de l'école, la présentation du projet de l'association de pétanque et l'arbitrage pour les derniers travaux de rénovation énergétiques prévus au contrat d'équipement.

Le conseil municipal valide le principe d'installer un abribus place de la Poste côté parking Caminols.

Demande d'installation d'un cirque du 5 au 11 janvier 2026 refusée en raison des vœux du maire, M. Hart devra recontacter la mairie à partir de début avril 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Le Secrétaire de séance,
M. F DABAN

Fait à SAINT PORQUIER
Le Maire, X. PREVEDELLO